

## SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

Le 28 février deux mille vingt-deux à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 24 février 2022, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

**Présents** : ABILY Hélène, CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, MOIGNE Christelle, POULIQUEN Denis, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic.

**Absents excusés** : MESSAGER Carole qui donne pouvoir à EUZEN Mickaël, RUEFF Laëtitia qui donne pouvoir LOISEL Florence.

**Secrétaire de séance** : Christelle MOIGNE

Avant de démarrer l'ordre du jour, Madame le Maire remercie Madame Odile LECLERC, Trésorière à Morlaix pour sa participation à la séance du Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion du 06 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 1- Approbation des comptes de gestion

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2021.

Elle indique que les comptes de gestion 2021 sont conformes aux comptes administratifs de la Commune. Les comptes de gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité (15 voix pour).

COMMUNE  
SPANC

**D 2022-02-001**  
**D 2022-02-002**

### 2- Vote des comptes administratifs 2021 **D2022-22-003**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Jean-Jacques THEPAUT, adjoint aux finances. Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs, Après en avoir délibéré les membres du conseil adoptent les comptes administratifs 2021 :

### **Compte administratif Commune 2021 :**

Par 14 voix pour

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	704.816,69 €	Recettes	321.075,50 €
Dépenses	573.156,67 €	Dépenses	258.520,11 €
Excédent reporté	70.000,00 €	Excédent reporté	77.170,93 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement</b>	<b>201.660,02 €</b>	<b>Soit un excédent d'investissement</b>	<b>139.726,32 €</b>

## Compte administratif SPANC 2021 :

Par 14 voix pour

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	0 €	Recettes	0 €
Dépenses	76,59 €	Dépenses	0 €
Excédent reporté	0€	Excédent reporté	0 €
<b>Soit un déficit de fonctionnement</b>	<b>76,59€</b>	<b>Soit un résultat d'investissement</b>	<b>0 €</b>

### 3- Pacte Finistère 2030 **D2022-02-004**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Département, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10.000 habitants (hors les cantons de Brest et Quimper 2), souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal. Seuls les travaux réalisés avant fin 2022 seront finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80%.

Une fiche projet a été proposée concernant la réfection et la sécurisation de voies communales, d'un montant estimé à 50.000€ HT. La conférence cantonale du secteur de Landivisiau a retenu ce projet pour une subvention du Département proposée de 10 000 €. La demande doit maintenant être déposée sur un site en ligne dédié, afin qu'elle puisse être étudiée lors d'une prochaine Commission permanente du Conseil départemental. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, autorise Madame le Maire à déposer cette demande de subvention.

### 4- Travaux place basse : démolition allée de boules et impasse des Camélias **D2022-02-005**

Madame le Maire présente les différentes offres reçues dans le cadre de la démolition de l'allée de boule rue du Calvaire et démolition et nettoyage impasse des Camélias. Le Conseil Municipal, à 15 voix pour :

- **DECIDE** de confier les travaux à l'entreprise mieux-disante suivante :

**Entreprise COQUIL pour un montant de**

➤ **42 324 € HT pour la tranche ferme option n°2**

➤ **8 725 € HT pour la tranche optionnelle n°1 (impasse des Camélias)**

**Soit un total de 51 049 € HT**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'offre correspondante.

### 5- Programme travaux de voirie 2022 **D2022-22-006**

Madame le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie à réaliser en 2022 par le Bureau d'études ING CONCEPT. Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie à ING CONCEPT pour un montant de 1.500 € HT Cette mission se décompose ainsi :

➤ Réalisation des estimations des travaux sur les divers chantiers du programme 2022 et établissement d'un descriptif quantitatif détaillé : 600,00 €

➤ Montage du dossier d'appel d'offres, procédure adaptée, analyse des offres : 400,00 €

➤ Suivi des travaux, vérification des travaux, établissement des certificats des travaux, réception des travaux : 500,00€.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec ING CONCEPT.

## **6- Contrat groupe assurance cybersécurité D2021-12-007**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cybersécurité aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département du Finistère garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques. Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics du Finistère et des Côtes d'Armor, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ». La collectivité de Guimiliau soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le groupement constitué des CDG29 et CDG22. Pour se faire, la collectivité de Guimiliau doit donner mandat au CDG29 par délibération, ce qui permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat. Donner mandat n'engage en rien la collectivité, la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le groupement des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, décide de mandater le CDG29 afin de la représenter dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité que les CDG29 et CDG22 vont engager, conformément au code général de la fonction publique, et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par les CDG29 et CDG22.

## **7- Publicité des actes de la commune D2022-02-008**

Madame le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante : publicité des actes de la commune par affichage ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide d'adopter la proposition du Maire, à 15 voix pour.

## **8- Questions diverses**

- Les membres de la commission pour le PLUIH à la CCPL pour la commune de Guimiliau sont Mickaël EUZEN, titulaire et Michel LE GALL, suppléant.
- Melvyn LE STER en contrat CUI à 30h/semaine au 01/03/2022 pour une durée de 11 mois renouvelable, dans le cadre d'un accroissement d'activité avec une participation de l'état à hauteur de 50%.
- Le recensement de la population est achevé et s'est bien déroulé. Les 1ers chiffres devraient être fournis vers le mois de mai.
- Suite à l'assemblée générale des enclos en musique, les communes adhérentes (Lampaul-Guimiliau, St-Thégonnec, Sizun, Guimiliau et prochainement Saint Sauveur) ont décidé de faire appel au même facteur d'orgues pour l'entretien de ceux-ci, M Gwennin L'HARIDON. Le contrat avec M. Hervé CAILL prend donc fin.
- La commission de contrôle de la liste électorale aura lieu le 17/03 à 20h à la mairie.
- Les prochaines élections auront lieu les 10 et 24 avril (présidentielles) et les 12 et 19 juin (législatives)
- La réunion préparatoire du budget avec Mme Leclerc, trésorière, aura lieu le 18/3 à 9h en mairie.

- Subvention pour la réhabilitation du terrain de football : 3 dossiers ont été déposés. Un accord de principe a été donné par le district, en attente de validation par la fédération.
- La numérotation des lieux-dits va débuter fin mars, début avril.
- Reprise des eaux pluviales à Keranheroff : un 1<sup>er</sup> devis a été fait.
- Effacement de réseaux à Restvez et Rue des Bruyères : les études sont en cours.
- Demande de DETR pour la réhabilitation des vestiaires de football : une subvention à hauteur de 60.000€ devrait être allouée.

La prochaine réunion de conseil avec notamment le vote du budget primitif 2022 est fixée au 28/03 à 20h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h55.

GUILLERM Elisabeth	EUZEN Mickaël	LOISEL Florence	THEPAUT Jean-Jacques	GUIVARCH Denis
GALLOUEDEC Patrice	MELLOUET Frédéric	MOIGNE Christelle	RUEFF Laëtitia  Absente excusée qui donne pouvoir à Florence LOISEL	ABILY Hélène
MESSAGER Carole  Absente excusée qui donne pouvoir à Mickaël EUZEN	CAM Fabien	LE GALL Michel	VASSARD Ludovic	POULIQUEN Denis